

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE
L'ISERE

ARRONDISSEMENT DE
VIENNE

Tél. 04 74 54 42 07
mairie-lemottier@wanadoo.fr
www.lemottier.fr

COMMUNE DE LE MOTTIER



CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 9 Juin 2023 - 20h15 Procès-verbal

Date de convocation du conseil municipal : 2 Juin 2023
Lieu de la réunion : Salle du conseil – Mairie de Le Mottier

Membres du Conseil	Membres Présents	Membres absents ou Excusés	A donné pouvoir à
RIVARD Isabelle	X		
REYNAUD Françoise		X	GINET Véronique
MOYROUD Nicolas	X		
GINET Véronique	X		
PRUDHOMME Julien	X		
BARBIER Sébastien	X		
DARBIGNAC Jean-Philippe		X	RIVARD Isabelle
ROUVIERE Yannick		X	MOYROUD Nicolas
DURAND Anthony	X		
ALBERT Céline	X		
CHANVILLARD Karine		X	PRUDHOMME Julien
ALBERT Etienne	X		
DAAS-DINCULESCU Marie-Laure	X		
BOURY Anne-Lise		X	ALBERT Etienne

Secrétaire de séance : GINET Véronique

Le quorum étant atteint,
La séance est déclarée ouverte à 20h15.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 3 mai 2023.
- Point Trésorerie.
- Délibérations
 - Pour désigner les délégués sénatoriaux des conseils municipaux et leurs suppléants, qui représenteront la commune aux élections sénatoriales du 24 septembre 2023.
 - Pour autoriser Mme Le Maire à signer la convention d'adhésion au dispositif « référent déontologue élus », proposée par le CDG38 aux employeurs affiliés.
 - Pour acter de la proposition d'achat d'un terrain (parcelle 766 C commune Le Mottier au prix consenti par les deux parties.
 - Pour valider la tarification 2023-2024 de l'accueil de loisirs (pause méridienne et accueil).
- Travail des commissions.
- Questions diverses.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 3 mai 2023
--

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 3 mai 2023 est approuvé par les membres du conseil municipal.

→ *Accord unanime du conseil municipal*

Point trésorerie

Disponible au 9 Juin 2023 : 417 680,55 €

Délibérations

- **Pour désigner les délégués sénatoriaux des conseils municipaux et leurs suppléants, qui représenteront la commune aux élections sénatoriales du 24 septembre 2023**

Chaque conseil municipal de l'Isère se réunit ce jour pour procéder à l'élection des délégués et suppléants en vue de participer aux élections sénatoriales du 24 septembre prochain. Un arrêté préfectoral régit ces élections.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal procède à :

L'élection de 3 délégués titulaires :

- Isabelle RIVARD
- Jean-Philippe DARBIGNAC
- Marie-Laure DINCULESCU

L'élection de 3 délégués suppléants :

- Véronique GINET
- Sébastien BARBIER
- Céline ALBERT

➤ **Pour autoriser Mme Le Maire à signer la convention d'adhésion au dispositif « référent déontologue élus », proposée par le CDG38 aux employeurs affiliés**

Cette convention prévoit la Désignation d'un référent déontologue élus et l'Adhésion à la mission d'assistance et de conseil proposée par le CDG38.

La loi 3DS du 21 Février 2022 a complété l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales. Il consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l'élu local, afin de prévoir que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect » de ces principes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'Approuver et d'Autoriser Mme Le Maire à signer la convention d'adhésion au dispositif « référent déontologue élu » proposé le CDG38.

➤ **Pour acter de la proposition d'achat d'un terrain (parcelle 766C Commune Le Mottier) au prix consenti par les deux parties**

Il est rappelé aux conseillers municipaux le projet d'acquisition d'un terrain d'une surface de 2400 m² situé « Chemins aux Pierres », en vue d'installer sur une partie de cette parcelle des Points d'Apports Volontaires. Les propriétaires ont donné leur accord pour un prix d'acquisition du terrain à 1000 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Accepte et Acte le prix consenti par les deux parties.

➤ **Pour valider la tarification 2023-2024 de l'accueil de loisirs (pause méridienne et accueil)**

Présentation et proposition au conseil municipal de la nouvelle tarification de l'accueil de loisirs :

Actuellement, la grille tarifaire de l'accueil de loisirs comprend 4 tranches de quotient familial. Il est proposé au conseil municipal de rajouter deux nouvelles tranches.

A partir de septembre 2023, le Traiteur GUILLAUD appliquera une hausse de 8% sur le prix du menu.

Proposition au conseil municipal d'appliquer aux six tranches une revalorisation de 8% pour les tarifs « pause méridienne » et les tarifs « accueil ».

Tarifs 2023-2024

QF	Tarifs pause méridienne	Tarifs accueil par ½ heure
0-600	5,20 €	0,70 €
601-800	5,30 €	0,75 €
801-1100	5,40 €	0,80 €
1101-1300	5,50 €	0,90 €
1301-1500	5,60 €	1,00 €
+ 1501	5,70 €	1,10 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Accepte l'ajout de 2 nouvelles tranches de quotient familial,
- et Accepte la nouvelle tarification 2023- 2024.

Présentation et validation du règlement de fonctionnement de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2023-2024 :

La commission école propose quelques modifications au règlement de fonctionnement de l'accueil périscolaire.

Sur la fiche de renseignements et la fiche sanitaire : pas de modifications.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve la validation du règlement de fonctionnement de l'accueil périscolaire.

Travail des commissions

L'élagage des chemins a été effectué dernièrement par l'entreprise CRETINON.

Questions diverses

Proposition de marquage au sol d'un « chemin piétonnier » sur la « Route du Liers » depuis le « Chemin du Cimetière » jusqu'au groupe scolaire.

→ Accord favorable du conseil municipal

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 21h30.

	Signatures
Le Maire	 adjointe
Le secrétaire de séance	